

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_076**

**Décision de la Présidente
DP_2026_076 – Virements de crédits – Budget Principal et Centre Culturel**

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu les dispositions financières et comptables de la M57,
Vu la délibération 2026.064 du 9 mars 2026 portant vote des budgets primitifs 2026,

DÉCIDE :

Article 1 - D'AUTORISER le virement de crédits n° 3 suivant, sur le budget principal :

Chapitre	Article	Intitulé article	Montant
65	657	Subventions clubs sport	5 000,00
011	6227	Frais contentieux	- 2 000,00
011	611	Prestations services	- 3 000,00
204	20421	Subventions privés environnement	39 388,83
45	4581	Opération 2125	6 500,00
45	4581	Opération 22261	- 45 888,83
23	2315	Travaux Kastler	10 000,00
20	2031	Etudes déveco	- 10 000,00
21	21713	Reprise voie verte	20 000,00
23	2315	Travaux mobilité	- 20 000,00

Article 2 - D'AUTORISER le virement de crédits n° 3 suivant, sur le budget centre culturel :

Chapitre	Article	Intitulé article	Montant
20	2031	Etudes Théâtre	5 093,19
21	2158	Equipements techniques	- 5 093,19
65	65818	Droits informatiques	2 800,00
011	62871	Remb. BP	- 2 800,00

Article 3 - D'INFORMER les services de l'Etat

Article 4 - DE NOTIFIER le Trésorier de Fougères Collectivités,

Article 5 - D'INFORMER le conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 15/10/2026

Alice LEBRET
Présidente

